

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MAI 2002

Sont présents :

- M. Jean-Claude ZOGG, Maire
MM. PIAZZALUNGA et SCHORER, Conseillers administratifs
- Mmes CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, DESPLAND, JAQUET, ROCHAT, SECCHI et STROUMZA.
MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECNEY, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, HILDEBRAND, LABEAUME, PAYCHERE, UEHLINGER et WALTER.

Excusés :

- Mme PITTET
MM. DEROBERT et VACHERON.

*

ORDRE DU JOUR :

1. Assermentation de M. Laurent LABEAUME, de la fraction démocrate-chrétienne, Conseiller municipal en remplacement de M. Luc Magnenat, démissionnaire.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2001. Discussion. Vote.
6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2001. Discussion. Vote.
7. Comptes 2001 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote.
8. Demande d'un crédit de Fr 77'500,- en vue de l'aménagement de la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts. Discussion. Vote.
9. Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex
Préavis aux nominations suivantes :
 - 9.1. Lieutenant Patrick Zogg au grade de 1^{er} Lieutenant.
 - 9.2. Caporal David Comin au grade de Lieutenant.
 - 9.3. Caporal Pierre-Edouard De Bay au grade de Lieutenant.
 - 9.4. Caporal Michel Soutter au grade de Lieutenant.

10. Demande d'un crédit de Fr 935'000,- à titre de participation de la commune aux aménagements des espaces extérieurs du secteur chemin des Deux-Communes et parking de Graveson. Discussion. Vote.
11. Projets de délibération.
12. Propositions du Conseil administratif.
13. Questions écrites.
14. Propositions individuelles et questions.
15. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2003.

*

1. Prestation de serment de M. Laurent LABEAUME, Conseiller municipal, en remplacement de M. Luc MAGNENAT, démissionnaire.

Debout, Mme la Présidente demande à M. Laurent LABEAUME de se lever également et de répondre "je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite au serment suivant :

"Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève,*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. LABEAUME : *"je le promets".*

Mme la Présidente prend acte des serments et la délibération suivante est acceptée :

- Vu l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il est procédé à l'assermentation de

Monsieur Laurent LABEAUME

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

En premier lieu Mme la Présidente Informe les membres du Conseil municipal du recours déposé par Mme Chantal Banderet :

2.1. Recours au Tribunal administratif de Mme Chantal Banderet, ancienne Conseillère municipale, concernant la délibération du Conseil municipal du 23 avril 2002 déclarant partiellement valide l'initiative municipale « Halte au bétonnage – Sauvegardons les espaces-verts à Thônex ». Tous les Conseillers ont reçu copie de ce courrier et nous avons jusqu'au 30 mai 2002 pour faire parvenir nos observations au Tribunal.

- M. Zogg : Me Bellanger étant actuellement absent de Genève je le contacterai afin de lui demander s'il est d'accord de faire part des observations de la commune.
- M. Paychère : le Bureau n'ayant pas eu le temps de se réunir depuis l'arrivée de ce recours, je propose que l'on traite ce cas dans les « divers » en fin de séance.

Puis, Mme la Présidente porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

2.2. De l'amicale des habitants du Curé-Desclouds, courrier du 26 avril 2002, concernant la fête de quartier qui aura lieu le 9 juin prochain.

Messieurs,

Afin de dynamiser le quartier du chemin Curé Desclouds, nous avons le plaisir de vous informer que nous allons y organiser une première fête qui nous l'espérons ne sera pas la dernière.

Nous vous demandons par la présente, l'autorisation d'organiser cette manifestation. Nous avons déjà contacté M. Philippe Decrey, Président du Comité des Fêtes pour lui faire part de nos besoins dont vous trouverez la liste ci-dessous :

- 16 vaubans,
- des tables et des bancs, la tente a une capacité de 50 personnes, mais prévoir un peu plus en cas de beau temps,
- des friteuses.

D'autre part, M. Decrey nous a confirmé que la Mairie prenait à charge Fr 750,- sur la location de la tente (nous vous ferons parvenir copie de l'offre pour la location de cette tente car nous devons rencontrer l'entreprise en début de la semaine prochaine).

La fête se déroulera en deux étapes : de 10h. à 12h. un vide grenier, puis dès 12h. par un repas avec musique, saucisses, frites et animations pour les enfants. La fête se terminera en principe vers 18h.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien et espérons vous compter parmi nous ce jour là. Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos meilleures salutations.

Copies :

- M. Philippe Decrey, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage,
- Mme Anni Stroumza, Présidente du Conseil municipal

2.3. De M. Yves Fessler, Président de l'association des habitants de Val-Thônex, concernant l'insécurité dans la commune :

Monsieur le Conseiller administratif,

L'insécurité dans notre région est l'affaire de tous, d'autant plus qu'elle a tendance à progresser ces dernières années. Nous apprécions d'ailleurs les efforts fournis par la commune dans ce domaine. Notre association souhaite apporter sa contribution à l'amélioration de la situation.

A cet effet, nous avons eu l'idée de mettre sur pied une démonstration de self-défense. Le but de cette initiative est d'inciter nos concitoyens à opter pour un mode de protection personnelle. Nous avons d'ores et déjà contacté diverses organisations spécialisées dans ce secteur d'activité. Elles présentent toutes une approche différente de la self-défense. Ces associations au nombre de cinq, ont donné leur accord de principe quant à leur participation à cette manifestation. Ce sont les suivantes :

- M. Patrice Carruzzo : travail de prévention – maintien – comportement – spray au poivre.
- M. Jacques Dufey : Aïkido – art martial utilisant la force de l'agresseur à ses dépens.
- M. Hervé Geldmann : Sambo – synthèse des meilleures techniques de différents arts martiaux.
- M. Thierry Pasche : Kangko – défense « commando » méthode directe et rapide.
- M. Roger Zuccherro : Daruma Taiso – exercices pour le maintien du bien-être et de la santé – étude de la respiration et gestion des peurs et Hakkoryu – technique basée sur l'étude des méridiens par pression sur des points précis et luxation (sans chute).

Nous souhaitons que cette démonstration soit publique et donc ouverte à tous les habitants de Thônex. A cet effet, nous sollicitons votre accord pour la mise à disposition d'une salle apte à réunir de nombreuses personnes et équipée d'une scène.

La date de cette manifestation reste à déterminer, mais nous envisageons de retenir un samedi d'octobre ou novembre (en fonction des disponibilités des acteurs et des salles).

Le programme de cette activité pourrait être le suivant :

- Message de bienvenue,
- Démonstrations commentées (20 à 30 minutes par intervenant)
- Débat – questions,
- Verrée en compagnie des formateurs self-défense.

En raison des revenus modestes de notre association, nous nous permettons également de solliciter votre aide financière. Nous estimons à Fr 1'200,- le coût total de cette opération (indemnités aux participants, affiches et verrée). Notre Président, M. Yves Fessler, initiateur de ce projet, se tient volontiers à votre disposition pour discuter des mesures de détails (tél. privé : 022.349.74.89 – Tél. prof. : 022.418.50.06 – portable : 079.744.57.94).

Nous espérons que notre initiative saura retenir toute votre attention et en vous remerciant d'avance de votre compréhension, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'expression de notre parfaite considération.

Copies :

- M. Jean-Pierre Amoudruz, Président de la commission de l'Économie Publique, Sécurité et Emplois.
- Bureau du Conseil municipal

2.4. Loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD)

Chaque conseiller municipal a reçu la lettre ci-dessous envoyée par le Bureau du Conseil municipal qui était adressée au Conseil administratif :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

La loi sur l'information du public et l'accès aux documents est entrée en vigueur le 1^{er} mars dernier. Elle vise à favoriser la libre formation de l'opinion et la participation à la vie publique. Elle a pour objectif de rendre l'information sur l'activité des collectivités publiques genevoises plus transparente, non seulement par une politique active d'information et de communication, mais aussi par la reconnaissance d'un droit individuel d'accès aux documents.

Elle prévoit, dans le chapitre consacré à l'information du public, que des responsables doivent être désignés et des procédures mises en place au sein des institutions, en tenant compte de leurs ressources, pour assurer la diffusion active des informations ainsi que pour traiter les demandes d'accès aux documents régies par la loi.

En ce qui concerne le Conseil municipal et ses commissions, les directives et mesures à prendre sont du ressort du Bureau ou, à défaut, du Président du Conseil municipal, sauf délégation au Conseil administratif.

Après discussion, nous vous informons que les membres du Bureau du Conseil municipal ont décidé de déléguer au Conseil administratif l'élaboration des directives et mesures relatives à l'information du public sur les objets relevant du Conseil municipal et de ses commissions. Cette décision est motivée par le souci d'avoir une seule et même politique communale en ce qui concerne l'information au public.

Toutefois, nous vous demandons de bien vouloir présenter ces directives et mesures pour approbation au Bureau du Conseil municipal avant la fin de l'année 2002.

En vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, nos salutations distinguées.

2.5. A 23h. nous passerons au point 12 de l'ordre du jour – propositions du Conseil administratif.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. ZOGG, Maire

3.1.1. Route de Malagnou

L'aménagement d'un trottoir et d'une bande cyclable depuis le collège Claparède jusqu'au Centre sportif Sous-Moulin fait actuellement l'objet d'une demande d'autorisation.

3.1.2. Domaine de Belle-Idée

Une étude est actuellement en cours pour la construction d'un cycle d'orientation sur la parcelle située entre la ferme de Belle-Idée et le tennis club des SIG. Bien que ce soit sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg, la commune de Thônex a été associée aux discussions en ce qui concerne les transports.

3.1.3. Route de Jussy

Les travaux d'aménagement ont démarré.

3.1.4. Piscine

Le fond mobile est partiellement démonté.

3.1.5. Visite des bâtiments communaux

Le planning n'est pas tout à fait terminé mais cette visite pourrait avoir lieu le 8 ou le 15 juin.

3.2. M. PIAZZALUNGA, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Inauguration du P&R Sous-Moulin

Elle aura lieu le 27 juin prochain et les membres du Conseil municipal sont invités à y participer.

3.2.2. Commission Sociale

La séance initialement prévue le 21 mai est repoussée au mois de juin avec une visite des futurs locaux du CASS, ainsi qu'une première approche concernant l'étude du service social thônésien.

3.3. M. Roger Schorer, Conseil administratif

3.3.1. M. Schorer informe le Conseil municipal que M. Christophe Delaloye, agent municipal, a eu hier, un très grave accident de la circulation et qu'il se trouve actuellement à l'Hôpital cantonal dans un état critique.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Philippe Decrey, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage réunie le 30 avril 2002 :

Le crédit de Fr 8'500,- en vue de l'installation d'une sculpture au CSSM a été accepté par 4 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention. Les membres de la commission ont été déçus que le fonds cantonal de la décoration ne rentre pas en matière pour l'acquisition de cette sculpture.

La subvention de Fr 6'000,- pour l'association « a d o s c è n e » a été acceptée à l'Unanimité

Une information concernant le projet Pettrenand a été faite, il s'agit d'une exposition de photos qui se tiendra au centre de loisirs. Un petit dilemme est apparu car le responsable du projet voulait garder les photos, alors que la commission désire que ces photos reviennent à la commune. Un arrangement a été trouvé, la commune deviendra donc propriétaire de ces photos.

La commission a pris connaissance du projet prévu par le CCCC : le festival des arts du cirque, de la scène et de la rue qui aura lieu du 8 au 12 octobre 2002. Un montant de Fr 50'000,- a déjà été trouvé à titre de parrainage ; chaque commune versera Fr 29'000,-.

Le Comité des fêtes organise le 24 mai prochain un concert à la salle des fêtes avec le Old School Band ; le 8 juin il y aura également à la salle des fêtes le traditionnel concert de l'harmonie Gaillard-Thônex avec en deuxième partie, la production d'un orchestre de blues se produira.

Pour la fête de la musique des contacts ont été pris avec le centre de loisirs, où se déroulera un concert pour les jeunes, le 21 juin prochain.

Fin octobre, mi-novembre trois concerts de musique classique seront organisés en l'église de Thônex.

Un concert de Noël pourrait également être organisé, les détails sont encore à peaufiner.

330 personnes se sont rendues à Graveson à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du jumelage et tous les Conseillers municipaux qui ont participé à ce déplacement sont chaleureusement remerciés.

- 4.2. M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances réunie le 7 mai 2002 :

Projet de délibération du groupe radical intitulé : « l'étude du budget annuel » :

La commission s'est penchée sur cette proposition et une réflexion qui va au-delà du projet de délibération à savoir la remise en question de l'examen du budget dans les diverses commissions. Les groupes politiques sont chargés d'analyser les propositions qui ont été faites lors de cette séance.

5. Crédits budgétaires supplémentaires 2001

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : deux montants importants se trouvent dans la liste des crédits supplémentaires à voter cette année. A savoir, l'amortissement de la villa Chennaz qui a été démolie l'an dernier, soit un montant de Fr 630'000,-. Une provision de Fr 750'000,- a dû être créée concernant la fiscalité de notre commune, ceci à la demande du Département des Finances étant donné que le changement de système de taxation ne permet pas, pour cette année, d'avoir des estimations précises.
- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 mai 2002 :

Les explications concernant les crédits supplémentaires ont été donnés aux commissaires et les crédits ont été acceptés à l'UNANIMITE.

La discussion est ouverte :

M. Paychère fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Les crédits budgétaires supplémentaires ne sont présentés qu'au terme d'un long processus placé sous le haut contrôle du Conseil administratif délégué aux Finances. En effet, ils font suite à 6 mois d'une élaboration minutieuse du budget, 12 mois de gestion attentive de la comptabilité communale et aux 4 mois nécessaires au bouclage des comptes.

Au terme de ce long processus, les crédits budgétaires supplémentaires viennent sanctionner les dérives : il n'y a de crédits budgétaires supplémentaires que lorsque le Conseil administratif a pris de l'argent communal, sans autorisation ou au-delà des autorisations. Les crédits budgétaires supplémentaires sont en quelque sorte une mesure de la maîtrise comptable qui doit être exercée par le Conseil administratif.

Le résultat de ce processus est, pour 2001, un dépassement invraisemblable de plus de Fr 2'500'000,- de francs. La responsabilité politique du Conseil administratif est clairement engagée dans les nombreux dysfonctionnements qui ont conduit à ce qu'il faut bien appeler une grave dérive :

- Dérive, tout d'abord, lors de l'élaboration du budget, parce que près d'un franc sur dix a dû être dépensé hors du budget,
- Dérive, encore lors de l'élaboration du budget, puisque les millions d'excédents n'ont, au mieux, pas été prévus, ou, plus certainement, ils ont été cachés aux Conseillers municipaux, tant ils étaient facilement prévisibles,
- Dérive, ensuite, en cours d'exercice, lorsque le Conseil administratif a engagé des fonds, sans autorisation, sans débat démocratique, en créant même de nouveaux postes budgétaires, alors qu'il s'agit là d'une stricte prérogative du Conseil municipal,
- Dérive, enfin, lors du bouclage des comptes, lorsque le Conseil administratif a décidé, suite à la démolition de la villa Chennaz, votée 1 an auparavant (!) de modifier la durée d'amortissement, cela à nouveau sans débat, ni information au Conseil municipal.

Le groupe radical refuse ces crédits budgétaires supplémentaires, reflets d'une perte de maîtrise politique et d'un déni de démocratie.

M. Favre : je suis un peu sous le choc suite à cette déclaration et je pense qu'il est important de réagir. L'amortissement de la villa Chennaz, pouvait être refusé en commission. Lors de la présentation des comptes, il a été accepté à l'unanimité ! Les remises et irrécouvrables sont des éléments qui ne sont pas maîtrisables par le Conseil administratif alors, je trouve un peu facile d'imputer au Conseil administratif une dérive sur ce point. Cette provision aurait également pu être refusée, ce qui n'a pas été le cas !

Je n'arrive pas à comprendre que l'on puisse parler de dérive et de refuser en bloc les demandes de crédits budgétaires supplémentaires alors que ceux-ci ont été acceptés lors de la commission des Finances.

M. Paychère : je précise que le groupe radical refuse les crédits budgétaires supplémentaires mais pas les comptes de la commune. Contrairement à ce que dit M. Favre les crédits budgétaires ne pouvaient pas être rectifiés lors de la commission des Finances étant donné que la fiduciaire avait déjà procédé au contrôle des comptes de la commune.

Le groupe radical a demandé, et redemande très fermement ce soir, que le Conseil administratif informe le Conseil municipal lorsqu'il entend prendre des décisions importantes qui influent sur les comptes communaux. Nous regrettons l'attitude du Conseil administratif concernant ces importants montants de dépassement et c'est la raison pour laquelle nous refusons ces crédits budgétaires supplémentaires.

M. Favre : si l'on excepte les deux montants incriminés les crédits budgétaires supplémentaires de l'année s'élèvent à Fr 400'000,- qui est une somme habituelle pour notre commune.

- M. Schorer : je trouve ça délirant, je n'arrive pas à comprendre que quelqu'un dans ce Conseil municipal avec un titre universitaire en poche n'arrive pas à comprendre cela ! Tous les crédits ont été expliqués en commission en long et en large. Des dérives pareilles me dépassent et je refuse de répondre au reste des questions !

La parole n'étant plus demandée M. Cédric Paychère, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 2 mai 2002,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À la MAJORITE (par 13 voix « pour », 8 voix « contre),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2001 suivants, pour un montant total de Fr 2'579'526,16 (deux millions cinq cent septante-neuf mille cinq cent vingt-six francs et seize centimes) soit :

01.318	Honoraires et prestations de service	Fr	4'550,--
05.310	Fournitures de bureau et imprimés	Fr	19'850,90
05.311	Mobilier, machines et véhicules	Fr	511,35
05.317	Dédommagements	Fr	29,30
05.318	Honoraires et prestations de service	Fr	16'899,84
08.314	Prestations de tiers	Fr	10'197,21
08.331	Patrimoine administratif	Fr	630'375,95
09.317	Dédommagements	Fr	287,30
10.317	Dédommagements	Fr	24,--
11.301	Personnel administratif	Fr	52'369,60
11.303	Assurances sociales	Fr	3'402,35
11.304	Caisse de pension	Fr	4'618,40
11.306	Prestations en nature	Fr	285,95
11.309	Autres charges de personnel	Fr	4'396,--
11.315	Entretien d'objets mobiliers	Fr	2'986,15
11.316	Redevances d'utilisation	Fr	1'773,60
14.311	Mobilier, machines et véhicules	Fr	16'681,25
14.312	Services industriels et chauffage	Fr	2'298,60
14.318	Prestations de service	Fr	12'742,90

Conseil municipal - séance du 14 mai 2002

810.

14.319	Frais divers	Fr	454,40
16.365	Institutions privées	Fr	1'994,55
21.312	Services industriels et chauffage	Fr	23'168,75
21.313	Autres marchandises	Fr	155,20
21.317	Dédommagements	Fr	4'175,80
30.318	Honoraires et prestations de services	Fr	31'421,80
30.352	Communes	Fr	2'860,15
33.306	Prestations en nature	Fr	647,35
33.309	Autres charges de personnel	Fr	1'158,65
33.312	Services Industriels et chauffage	Fr	3'680,95
33.314	Entretien par des tiers	Fr	12'013,55
33.318	Honoraires et prestations de services	Fr	29'827,70
34.301	Personnel administratif et exploitation	Fr	7'651,35
34.309	Autres charges de personnel	Fr	8'576,85
34.311	Mobilier, machines et véhicules	Fr	2'558,45
34.312	Services industriels et chauffage	Fr	17'710,15
34.313	Autres marchandises	Fr	1'875,50
34.314	Prestations de tiers	Fr	29'284,20
34.318	Honoraires et prestations de services	Fr	23'438,25
34.365	Institutions privées	Fr	712,30
35.301	Personnel administratif et exploitation	Fr	918,10
35.303	Assurances sociales	Fr	702,70
35.304	Caisse de pension	Fr	558,80
35.309	Autres charges de personnel	Fr	644,--
35.318	Honoraires et prestations de services	Fr	103,70
35.319	Abonnement CFF	Fr	5'090,--
58.301	Personnel administratif et exploitation	Fr	219,--
58.304	Caisse de pension	Fr	2'251,--
58.309	Autres charges de personnel	Fr	322,--
62.306	Prestations en nature	Fr	126,10
62.309	Autres charges de personnel	Fr	2'061,85
62.312	Services industriels et chauffage	Fr	476,50
62.315	Entretien d'objet mobiliers	Fr	3'575,35
72.311	Mobilier, machines et véhicules	Fr	871,89
72.318	Honoraires et prestations de services	Fr	143'799,66
72.352	Communes	Fr	6'226,--
74.306	Prestations en nature	Fr	24,90
74.309	Autres charges de personnel	Fr	1'653,45
78.352	Communes	Fr	1'711,80
90.330	Remises et irrécouvrables	Fr	1'480'307,20
90.351	Frais de perception des impôts	Fr	54'685,61
		Fr	2'693'976.16

Déduction des crédits votés par le CM en 2000 :

Rubrique 34.314 - le 14.11.2000 Fr 16'250,--

Rubrique 09.318 - le 14.11.2000 Fr 22'700,--

Rubrique 09.318 - le 14.11.2000 Fr 20'000,--

Déduction des crédits votés par le CM en 2001 :

Rubrique 08.314 - le 26.06.2001 Fr 43'000,--

Rubrique 62.314 - le 30.10.2001 Fr 12'500,--

Fr -114'450,--

Fr 2'579'526.16

=====

=

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.
3. Les crédits budgétaires supplémentaires de la fonction 54 - Institutions pour la jeunesse, soit les rubriques 54.314 (Fr 6'757,50) et 54.363 (Fr 214'000,-) feront l'objet d'une délibération spécifique lors d'une prochaine séance du Conseil municipal

6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2001

M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances : le budget prévoyait un montant de Fr 21'663'000,- aux charges et Fr 21'924'000,- aux revenus soit un excédent de revenus de Fr 261'342,-. Les comptes 2001 se montent à Fr 23'314'000,- aux charges contre Fr 24'086'000,- aux revenus soit un excédent de revenus de Fr 772'000,-. A cet excédent de revenus il faut rajouter les deux crédits budgétaires supplémentaires qui ont fait l'objet d'une discussion tout à l'heure et qui portent le résultat effectif avec un excédent de revenus de plus de 2 millions de francs. Les investissements 2001 ont été moins élevés que prévus ils se sont montés à Fr 4'105'000,- au lieu de Fr 6'715'000,- inscrits au budget.

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 mai 2002 :

- *La commission des Finances a examiné ces comptes poste par poste à l'occasion de deux séances et ces comptes ont été acceptés à l'UNANIMITE.*

La discussion est ouverte :

M. Droz : le groupe socialiste va accepter ces comptes tant sur leur forme que sur la base des précisions qui nous ont été apportées lors des séances de commissions. Tenus avec la rigueur qui s'impose et qui est imposée par la loi, à ce niveau c'est très bien.

En revanche, et ceci à titre personnel, nous devrions avoir une vision différente car ces comptes sont tenus d'une manière rigide, dénuée d'aspect analytique et difficilement utilisable comme support d'aide à la décision.

A ce sujet, je reprends deux demandes que j'avais formulées en commission :

1. De fournir aux membres du Conseil municipal les données comptables, avec un niveau de précision plus important que le compte rendu papier, sur disquette ou CD-Rom.

Je ne vous demanderai pas de nous monter un système d'info-centre, bien que je souhaite qu'un jour les communes déploient un tel environnement, sachant que certains outils de ce type tournent très bien sur un simple PC, mais déjà de nous fournir la donnée sous forme tabulaire, je pense par exemple à un tableau Excel, l'exportation sous forme de tableau Excel est peut-être possible avec un logiciel en place, tableau qui permettrait d'analyser plus finement certaines données, comme par exemple, d'extraire les sommes versées à nos prestataires et nos fournisseurs, triées par le montant total, ou par la nature ou le nom du fournisseur, etc. etc.

2. Bien que ce ne soit qu'un exemple, et à défaut de ce type de support, je souhaiterais d'ores et déjà que nous obtenions la liste des fournisseurs et des prestataires avec lesquels la commune travaille.

Mme Rochat : c'est avec satisfaction que le groupe libéral accueille ces comptes 2001 excédentaires une année encore.

Une lecture détaillée nous montre que les charges ont été maîtrisées avec justesse et précision, ceci malgré une situation socio-économique plutôt inflationniste due à l'accroissement constant du nombre d'habitants de notre Commune.

L'année 2000 fut, ne l'oublions pas, une année tout à fait exceptionnelle en matière de revenus, ce qui nous met au bénéfice d'un écart positif de plus de 2 millions entre le budget et les comptes 2001 et d'un excédent de revenus de plus de Fr 700'000,-. Cette situation nous a permis de réaliser d'importants amortissements qui ne peuvent que nous satisfaire.

Cependant, cette embellie financière ne durera pas et l'on voit déjà les revenus 2001 revus à la baisse. C'est la raison pour laquelle nous devons considérer l'augmentation des provisions pour créances irrécouvrables comme un indice très révélateur de cette situation. Le « filet de protection » est mis en place, c'est une bonne chose car c'est un indicateur d'une conjoncture future revue à la baisse.

Cette sonnette d'alarme est d'autant plus à analyser sérieusement qu'elle concerne un poste dont nous n'avons pas la maîtrise et il s'agira de ne pas l'oublier lors de l'élaboration du prochain budget.

En ce qui concerne les investissements, nous savons qu'ils seront importants ; il faut d'ailleurs noter que sur les 12 mois prévus pour 2001, 5 seulement, sont auto-financés et 7 sont à puiser dans les réserves, il faudra y prendre garde, d'autant plus que ces investissements ne sont guère générateurs d'emplois.

Nous remercions le Conseil administratif par la volonté duquel la maîtrise des coûts a pu être réalisée, mais nous tenons à attirer son attention sur le fait que si les comptes sont équilibrés, ils le sont « justes », car n'oublions pas que les effets du centime en moins ne nous sont pas encore connus.

Un grand merci également à l'administration communale emmenée par MM. Guex et Chassot.

M. Grandgirard : le groupe radical tient à remercier tout spécialement le personnel communal pour l'excellent travail qu'il a effectué :

- une présentation claire des comptes,
- des comparatifs avec l'exercice précédent, comptes, budgets,
- divers tableaux,
- une liste des remarques ponctuelles concernant les postes où un écart significatif apparaissait entre comptes et budget.

Nous relevons aussi la maîtrise des charges. Effectivement, au premier regard Fr 1'651,108,51 d'excédent de charge laisse à penser qu'il n'y a aucune maîtrise des charges, il n'est rien. Des postes importants ne dépendent pas de notre personnel ou ne sont pas de sa compétence :

- amortissement ordinaire de la villa Chennaz décidé par le Conseil administratif suite à sa démolition Fr 630'000,-
- engagement par le Conseil administratif de l'entreprise SIR pour problèmes de sécurité (piscine, écoles) Fr 53'265,-
- impôts : remise et irrécouvrables , chiffres donnés par l'administration cantonale et une décision de provision supplémentaires du Conseil administratif Fr 1'480'307,-

Le total de ces postes est de Fr 2'163'572,- de ce fait, les charges effectives dépendant de notre personnel sont de Fr 512'464,- inférieures au budget(- 2,4%).

Nous constatons dans ce cas que l'excédent de revenus se situe environ à 5 cts additionnels perçus en trop.

Concernant les investissements, les écarts sont importants. Nous avons budgétisé Fr 6'715'000,- d'investissements. Les comptes montrent que nous avons investi Fr 4'105'520,-. L'erreur de prévision est de 39%. Cette différence se répète depuis plusieurs années. Il est important que pour les prochains budgets, cette prévision soit meilleure, car à terme, cela peut influencer la santé financière de la commune.

Le groupe radical votera les comptes 2001. Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel communal pour son travail.

La parole n'étant plus demandée Mme Doris Constantin, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2001 qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 2 mai 2002
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2001
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2001 pour un montant de Fr 23'313'966,51 aux charges et de Fr 24'085'692,80 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr 771'726,29.
3. D'approuver le compte d'investissement 2001 pour un montant de Fr 4'818'520,94 aux dépenses et de Fr 713'000,- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 4'105'520,94.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 4'105'520,94 par l'autofinancement à raison de Fr 5'845'613,49 au moyen de la somme de Fr 5'073'887,20 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 771'726,29 l'excédent de financement s'élevant à Fr 1'740'092,55.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr 771'726,29 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2001.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2001, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr 124'104'466,71.

M. Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances remercie le Conseil municipal d'avoir voté les comptes 2001.

7. Comptes 2001 de la Fondation communale pour le logement

M. Jean-Claude Zogg, Président de la Fondation communale pour le logement : le bénéfice 2001 est plus élevé de Fr 200'000, par rapport aux comptes 2000 et s'élève à Fr 752'705,-. Le rendement des immeubles n'est pas forcément élevé mais la Fondation se doit de proposer des logements avec des loyers abordables. Actuellement, la Fondation tourne bien, nous devons cependant trouver des locataires pour les locaux des services sociaux qui vont être transférés au chemin de la Montagne.

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, afin qu'il donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 mai 2002 :

– *Les comptes de la Fondation ont été approuvés à l'UNANIMITE.*

La discussion est ouverte :

M. Labeaume : d'où provient l'augmentation des intérêts sur l'emprunt contracté auprès de l'UBS alors que l'emprunt diminue ?

– M. Zogg : je répondrai ultérieurement car je n'ai pas le détail des comptes ce soir.

M. Detruche : Au nom de la fraction radicale je souligne la bonne santé de notre fondation. Si le rendement n'est pas extraordinaire, étant actuellement pénalisé par deux emprunts hypothécaires souscrits à une période où le taux en vigueur était élevé, notre institution boucle son exercice avec un bénéfice de Fr 752'705,-.

Nous allons accepter les comptes tels qu'ils nous sont présentés.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour porter à votre connaissance certaines réflexions de notre fraction vis-à-vis de la Fondation.

Avec une dette hypothécaire de Fr 18'197'910,- pour une immobilisation de Fr 30'519'915,- nous constatons que nos fonds propres représentent le 42% si on tient compte également de l'attribution conditionnelle de la commune pour 2001.

Pour un privé, un engagement entre 20 et 25% est qualifié de raisonnable, ceci sans bénéficier d'une garantie communale.

Nous mesurons ainsi la grande capacité financière disponible pour le futur, soit pratiquement le double.

Il devient impératif que notre fondation devienne « plus propriétaire ». Nous pourrions ainsi soit, améliorer la qualité de certains bâtiments, soit acquérir, par exemple, certaines villas situées dans des quartiers à développer dans le futur. En prenant dans ce cas bien soin d'éviter de futurs « remake », villa Chennaz II ou III.

Nous pourrions élever la qualité du parc immobilier de notre commune et en favoriser l'accès à nos communiens ou dans l'autre alternative, favoriser ou freiner certains projets immobiliers à notre guise et assurer une politique de construction harmonieuse et plus maîtrisable.

M. Broennimann : j'abonde dans le sens de ce qui a été dit par M. Detruce, je suis entré récemment au sein de la Fondation et je n'ai assisté qu'à une seule séance. Je me permettrai de faire quelques réflexions lors de prochaines séances, mais je pense que ce qui a été dit va dans le bon sens.

La parole n'étant plus demandée M. Pascal Uehlinger, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2001, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 2 mai 2002,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2001 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

8. Demande d'un crédit de Fr 77'500,- en vue de l'aménagement de la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts

M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances : à l'initiative de M. Philippe Decrey, Président de la commission de la Culture, nous avons été invité à visiter les lieux. Nous avons pu constater que sur le projet il manquait la création d'une avant-scène. Cet objet a donc été ajouté à la demande de crédit initial.

M. Philippe Decrey, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, réunie le 30 avril 2002, donne lecture des conclusions du rapport :

- *La proposition a été acceptée à l'UNANIMITE des membres de la commission.*

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, réunie le 2 mai 2002, donne lecture des conclusions du rapport :

- *La commission des Finances a dû rajouter ce point à l'ordre du jour afin que nous puissions prendre une décision suite à la commission de la Culture. En deux jours l'administration communale a réussi à réactualiser le montant du crédit suite aux demandes de la commission de la Culture. Ce crédit a été accepté à l'Unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Fischer : le groupe radical, après vision de la salle par ses commissaires, lors de la commission de la Culture du 30 avril 2002, a pu constater l'importance de réaliser cette scène mobile, afin de compléter un vide dans son infrastructure.

En effet, quantité de petites troupes de théâtre, de groupes de chant ou de danse, sont à la recherche d'une salle de cette capacité, pour pouvoir présenter un spectacle devant 150 voire 200 spectateurs. Pour ces petites troupes ou sociétés, la salle des fêtes de Thônex est bien trop grande et trop onéreuse pour ce genre de petits spectacles ou de petits groupes.

Le groupe radical constate que la commune de Thônex, ne dispose d'aucune autre salle aménagée de cette dimension et qu'en plus cette salle dispose déjà de 330 chaises, ce qui est largement suffisant pour ces types de spectacles.

C'est donc avec enthousiasme que le groupe radical se prononce en faveur de ce projet d'achat d'une scène mobile, projet qui vient en retour après étude en commission.

Mme Desjacques Carnegie : je réitère ma demande pour que cette salle ne s'appelle plus « la salle polyvalente de l'École du Bois-Des-Arts » mais :

« la salle polyvalente du Bois-Des-Arts »

afin qu'il y ait pas de confusion et que l'école ne se l'approprie pas.

M. Favre : nous abondons dans ce sens et nous rappelons la demande faite lors de la commission des Finances à savoir : la création de vestiaires dans les locaux situés à l'arrière et nous insistons auprès du Conseil administratif pour qu'il engage ces travaux en même temps que ceux qu'il fera exécuter pour l'avant-scène.

Au vote :

- *La proposition de Mme Desjacques Carnegie d'appeler cette salle « salle polyvalente du Bois-Des-Arts » est acceptée à l'UNANIMITE.*

La parole n'étant plus demandée M. Cédric Paychère, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les équipements pour l'aménagement de la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts n'avaient pas été définis lors du vote du crédit de construction de cette école,
- Attendu qu'en fonction des utilisations il a été possible d'évaluer les différents besoins pour les diverses activités,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage du 30 avril 2002,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 2 mai 2002,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 77'500,- en vue de réaliser les équipements de la salle polyvalente du Bois-Des-Arts.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 77'500,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2003 à 2012.

M. Schorer quitte la séance.

9. Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex

9.1. Lieutenant Patrick Zogg au grade de 1^{er} Lieutenant.

M. Clément Piazzalunga, Conseil administratif délégué au service du feu : M. Patrick Zogg, après sept années au grade de lieutenant, reçoit le grade de premier lieutenant, titre honorifique pour service rendus.

La parole n'étant pas demandée Mme Doris Constantin, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de résolution :

R E S O L U T I O N

- Vu l'article 30a, al. 2, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la proposition favorable du cap. CONSTANTIN, cdt de la compagnie des sapeurs-pompiers,
- Sur proposition du Conseil administratif
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREAVISE FAVORABLEMENT

A la nomination au 1^{er} juillet 2002,

du Lieutenant Patrick Zogg

au grade de Premier Lieutenant

qui a toutes les qualités requises pour cette promotion et est officier (Lieutenant) depuis le 1^{er} juillet 1996.

9.2. Caporal David Comin au grade de Lieutenant.

M. Clément Piazzalunga, Conseil administratif délégué au service du feu, donne lecture du parcours du caporal David Comin :

Né le : 30 août 1965, originaire de Genève

Admis dans la compagnie : le 15 avril 1996

Profession : fonctionnaire Département militaire cantonal

Année d'ancienneté comme pompier : 11 ans et 4 mois

Écoles et cours de formation suivis :

- 1991 : école de formation-école pour porteur PR
- 1992 : école pour machinistes moto-pompe
- 2000 : cours théorique pour conducteur de véhicule
cours de transmission radio et école de sous-officier
- 2001 : sous-officier tonne-pomper et cours de répétition AF
- 2002 : école d'aspirant officier et commandant

La parole n'étant pas demandée Mme Doris Constantin, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de résolution :

R E S O L U T I O N

- Vu l'article 30a, al. 2, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le caporal David COMIN a suivi toutes les écoles nécessaires et a réussi les examens,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De préaviser favorablement à la nomination du caporal David COMIN au grade de lieutenant à dater du 1^{er} juillet 2002.

9.3. Caporal Pierre-Edouard De Bay au grade de Lieutenant.

M. Clément Piazzalunga, Conseil administratif délégué au service du feu, donne lecture du parcours de M. Pierre-Edouard De Bay :

Né le : 21 janvier 1971, originaire de Genève

Admis dans la compagnie : le 21 avril 1992

Profession : étudiant-instructeur

Année d'ancienneté comme pompier : 10 ans

Écoles et cours de formation suivis :

- 1992 : école de formation – école pour porteur PR
- 1996 : cours de transmission radio
- 1997 : cours théorique pour conducteur de véhicules
- 1998 : école de sous-officier
- 1999 : aspirant instructeur
- 2000 : cours fédéral 1
- 2001 : sous-officier tonne-pompe – cours fédéral 2
- 2002 : école d'aspirant officier et commandant

La parole n'étant pas demandée Mme Doris Constantin, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de résolution :

R E S O L U T I O N

- Vu l'article 30a, al. 2, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le caporal Pierre-Edouard DE BAY a suivi toutes les écoles nécessaires et a réussi les examens,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

2. De préavisier favorablement à la nomination du caporal Pierre-Edouard DE BAY au grade de lieutenant à dater du 1^{er} juillet 2002.

9.4. Caporal Michel Soutter au grade de Lieutenant.

M. Clément Piazzalunga, Conseil administratif délégué au service du feu, donne lecture du parcours de M. Michel Soutter :

Né le : 18 septembre 1971, originaire de Genève

Admis dans la compagnie : le 1^{er} novembre 1990

Profession : informaticien

Année d'ancienneté comme pompier : 11 ans

Écoles et cours de formation suivis :

- 1992 : cours de transmission radio et école pour porteur PR
- 1994 : école pour machiniste moto-pompe
- 1995 : cours théorique pour conducteur de véhicule
- 1996 : sous-officier tonne-pompe et école de sous-officier
- 1999 : aspirant instructeur
- 2000 : cours fédéral 1
- 2001 : cours fédéral 2

La parole n'étant pas demandée Mme Doris Constantin, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de résolution :

R E S O L U T I O N

- Vu l'article 30a, al. 2, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le caporal Michel SOUTTER a suivi toutes les écoles nécessaires et a réussi les examens,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

3. De préaviser favorablement à la nomination du caporal Michel SOUTTER au grade de lieutenant à dater du 1^{er} juillet 2002.

M. Walter : dans le cadre de ces préavis sur la nomination des trois nouveaux officiers et du premier-lieutenant, la fraction radicale veut s'associer aux félicitations que ne manqueront pas de leur faire bon nombre de nos concitoyens. Nous voulons témoigner à la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex notre attachement et notre soutien dans leur nouvelle mission.

En effet, comme vous le savez, une nouvelle organisation est en train de se mettre en place qui donnera une plus grande indépendance aux sapeurs-pompiers volontaires, et, par conséquent, exigera d'eux une plus grande disponibilité, notamment, dans les services de piquets, la nuit, les week-ends et jours fériés. Il faudra certainement adapter quelque peu le matériel à cette nouvelle situation, ce qui devrait avoir pour conséquence, du moins nous l'espérons, une diminution de notre participation aux frais du SIS qui se montait encore à plus de Fr 465'000,- en 2001.

10. Demande d'un crédit de Fr 935'000,- à titre de participation de la commune aux aménagements des espaces extérieurs du secteur chemin des Deux-Communes et parking de Graveson

M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué aux Travaux : cela fait près de 20 ans que la commune est en tractations pour améliorer les aménagements de ce secteur.

Les 19 régies ont accepté de verser les Fr 2'450'000,- nécessaires à la réhabilitation de ces garages. A l'époque le Conseil municipal avait voté un crédit d'étude de Fr 150'000,- pour la réalisation des espaces extérieurs.

A ce jour, il ne manque plus que l'aval de la commune pour réaliser ces travaux. Ce projet d'aménagement a déjà été présenté à la commission Transports, Urbanisme & Circulation.

Ces travaux font par ailleurs partie du crédit global destiné à l'opération « Espace-rue » dont Fr 1'500'000,- étaient prévus au budget des investissements de cette année.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. Broennimann : notre groupe est favorable à ce projet qui est particulièrement séduisant. Ceci dit, la somme à voter est relativement importante et j'aimerais savoir comment seront gérées les commandes concernant ces travaux. Cela se fera-t-il par les propriétaires ou par la commune selon les procédures prévues qui régissent les collectivités publiques ? Il y aurait là une éventuelle discussion à avoir au sein de la commission des Finances.

- M. Zogg : notre mandataire a régi les Fr 150'000,- de la commune. Il est cependant vrai que les régies gèrent quant à elles les travaux concernant les garages étant donné que la commune n'a dans ce cas qu'une petite partie. Tous les aménagements de type espaces-verts seront gérés par la commune, les deux bureaux d'étude travaillent en commun et la commune aura, bien entendu, son mot à dire quant au choix des entreprises. Dans ce cas il n'y aura certainement pas d'application de la procédure AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics).

Mme Jaquet : le groupe libéral est pour la discussion immédiate. Le projet ayant été discuté en commission des Transports, Urbanisme & Circulation. Les documents que nous avons reçus étaient détaillés et visionnent l'avenir. Nous sommes heureux de voir l'aboutissement d'un projet qui fût long et laborieux à mettre en place. A cette occasion, nous remercions les personnes concernées et principalement M. Zogg. Nous espérons que les travaux seront rapidement exécutés.

J'ai encore une question à poser à M. Zogg : est-ce qu'une convention d'entretien des lieux a été mise en place entre propriétaires pour l'avenir ? Car nous ne souhaitons pas que dans quelques années la commune doive à nouveau prendre en charge ce quartier.

- M. Zogg : à l'époque Me Keller, avait été mandaté pour faire un projet allant dans ce sens. Nous n'avons pas voulu, à ce jour, faire appliquer un règlement de quartier étant donné que les régies étaient déjà relativement réticentes pour le versement de la part leur incombant. Ceci fera partie de la suite des discussions avec les régies ?

M. Fischer : le groupe radical conscient que la patience des nombreux habitants de ce quartier au centre de la commune a des limites, tout autant que les désagréments subis, ceci depuis de nombreuses années, voit avec satisfaction pointer cet intéressant projet, qui de plus est, semble au premier abord déjà séduisant.

Il constate que celui-ci s'inscrit parfaitement dans la continuité des réflexions sur les espaces publics menées dans le cadre du programme Interreg « Espace-Rue ». D'autant que directement relié au nouveau projet d'aménagement de la rue de Genève.

Le groupe radical désire également que les communiers puissent enfin, et rapidement disposer d'une meilleure infrastructure de la place de Graveson en tenant compte d'études approfondies réalisées sur le futur et l'environnement de cet important secteur.

Au vu de ce projet qui s'intègre parfaitement dans le cadre du plan directeur de la commune, le groupe radical vous informe qu'il se prononce clairement en faveur de la discussion immédiate du projet afin d'être traité sans délais.

Mme Desjacques Carnegie : compte tenu de ce qui a été dit par Mme Jaquet concernant l'établissement d'un règlement de quartier et du montant important qui nous est demandé, ne serait-il pas possible d'avoir un débat en commission ? A moins, qu'il soit vraiment urgent que ce crédit soit voté ce soir.

- M. Zogg : les travaux auraient déjà dû commencer mais nous avons pris du retard car nous avons rencontré beaucoup de problèmes pour les chiffrer. De plus, on constate une certaine impatience des habitants du secteur.

Ce projet, comme il l'a déjà été dit, a été présenté à plusieurs reprises à la commission d'Urbanisme et je profite de remercier la régie Moser & Vernet pour l'important travail de coordination qu'elle a fait, car il n'était pas évident de trouver un consensus entre autant de partenaires.

Voter ce crédit ce soir, nous permet de terminer ces aménagements pour la fin de l'année.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à la MAJORITE, (par 14 voix « pour » et 7 voix « contre »).*

La discussion est ouverte :

M. Walter : ce projet fera-t-il l'objet de subvention dans le cadre d'INTEREGG ?

- M. Zogg : la subvention INTEREGG concernait uniquement le crédit d'étude. Par contre, les aménagements qui vont toucher la place de Graveson pourront, éventuellement, faire l'objet de subvention. Nous avons, d'ailleurs, des discussions concernant l'entier de ce périmètre avec nos mandataires et l'État de Genève.
- M. Zogg : confirme à M. Hildebrand que le crédit demandé est basé sur des entrées de soumissions.

M. Grandgirard : je voterai volontiers ce crédit car il est une nécessité pour les habitants de ce secteur qui vont certainement être soulagés de voir démarrer les travaux. J'ai juste une question : qui s'occupera de l'entretien des surfaces extérieures ?

- M. Zogg : une discussion est actuellement en cours, il est possible que la commune se charge de l'entretien et facture ses prestations aux propriétaires.

La parole n'étant plus demandée M. Pascal Uehlinger, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit d'étude de Fr 150'000,- en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement des espaces extérieurs au chemin des Deux-Communes voté par le Conseil municipal le 14 novembre 2000,
- Vu le projet ainsi que le devis général établi par le bureau d'architectes ADR,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À la MAJORITE (par 20 voix « pour » et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 935'000,- à titre de participation de la commune aux aménagements des espaces extérieurs du secteur chemin des Deux-Communes et parking de Graveson.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 935'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2003 à 2022.

Une pause de 10 minutes est accordée aux membres du Conseil.

11. Projets de délibération

Pas de projet déposé dans le délai légal, il est cependant décidé d'aborder le recours déposé par Mme Banderet contre la délibération du Conseil municipal concernant l'initiative : « Halte au bétonnage – sauvagardons les espaces-verts à Thônex ».

Mme la Présidente informe qu'il y a trois possibilités qui s'offrent au Conseil municipal concernant ce recours :

1. Demander au Conseil administratif de charger Me Bellanger pour faire une proposition d'observations de la commune au Tribunal administratif. Ces observations seront transmises aux Conseillers municipaux « pour information » et envoyées sans autre au Tribunal par le Conseil administratif.
2. Réunion d'une commission Transports, Urbanisme & Circulation avant le 30 mai suivie d'une séance du Conseil municipal extraordinaire afin de voter formellement ces observations et de les envoyer au Tribunal administratif.
3. Demander à Me Bellanger de faire part de ses observations, puis, séance du Conseil municipal pour prendre acte et transmettre au Tribunal administratif.

La discussion est ouverte :

M. Paychère : le Conseil administratif a-t-il les ressources suffisantes pour mandater Me Bellanger à ce sujet ?

- M. Zogg : je vous tiendrai au courant par rapport au budget de fonctionnement et au besoin, je vous demanderai un crédit budgétaire supplémentaire.

M. Paychère : le groupe radical demande au Conseil administratif d'agir au nom du Conseil municipal dans le cadre du recours déposé au Tribunal administratif, ceci sans passer par une commission ou un Conseil municipal extraordinaire et sans passer par l'envoi de ce dossier à quiconque.

M. Broennimann : pour ma part je trouverai intéressant de connaître l'avis de Me Bellanger au sujet de ce recours et d'en connaître l'issue probable. Je serai donc pour que le document soit envoyé à chacun, une séance de commissions réunies pourrait se tenir avec Me Bellanger après le 30 mai.

M. Decrey : les démocrate-chrétiens se rallieront à la proposition radicale.

M. Collaud : le groupe libéral se rallie également aux radicaux.

Au vote .

Le texte suivant est accepté à l'UNANIMITE :

- « *le Conseil municipal charge le Conseil administratif d'agir au nom du Conseil municipal dans le cadre du recours déposé au Tribunal administratif* ».

Les documents établis ne seront transmis aux Conseillers municipaux, qu'après leurs distribution par le Tribunal administratif par la partie adverse.

M. Favre : comme plusieurs Conseillers municipaux j'ai été surpris voire choqué de recevoir un tel document. Nous ne sommes pas sans savoir que Mme Chantal Banderet a été Conseillère municipale socialiste. On imagine donc, que ce recours est largement dirigé par le groupe socialiste.

Je suis particulièrement choqué, car lorsque le groupe libéral avait soutenu le renvoi en commission du projet de délibération pour l'étude des Communaux d'Ambilly, nous le trouvions intéressant car il allait dans le sens d'une large concertation. Il ouvrait le débat ceci en relation avec le texte résultant de l'initiative que nous avons également appuyé.

Or, il y a maintenant une action directement dirigée afin de supprimer la délibération du Conseil municipal. Et ceci me gêne par rapport à ce qui a été discuté lors du dernier Conseil municipal. Je suis toujours persuadé que l'on doit travailler dans l'esprit de cette large concertation afin de donner un avenir à ces Communaux d'Ambilly. Je pensais que cela pouvait se faire dans un esprit ouvert où chacun pouvait s'exprimer ou chacun pouvait entendre tout le monde, y compris les signataires. Par cette démarche, et je suis prêt à citer le parti socialiste représenté par Mme Chantal Banderet, cherche à casser le processus de concertation. J'espère que nous allons recevoir des explications de la part du parti socialiste, car cette démarche est tout à fait inacceptable.

M. Decrey : je vais dans le sens de M. Favre, bien que je n'aie pas voté le projet de délibération du parti socialiste. Cette manière d'agir « par derrière » n'est pas acceptable et je m'efforcerai en commission Transports, Urbanisme & Circulation de combattre vivement le projet socialiste et de le faire classer.

M. Broennimann : c'est faire trop d'honneur au parti socialiste de Thônex de nous faire croire d'avoir pondu ce recours. Je n'ai pas souvenir dans nos réunions d'en avoir parlé ou de l'avoir vu. Ce recours a été déposé par une citoyenne. Si ce dernier est bien fait cela nous exposera les technicités d'une initiative. Le parti socialiste cherche des solutions sur le fond du problème posé par les Communaux d'Ambilly, nous avons eu d'ailleurs, hier soir, une séance plutôt positive avec l'association Thônex-Réalisme.

J'ai pour ma part toujours soutenu que cette initiative n'était pas recevable car on ne peut pas s'engager pour des élus qui seront en place dans deux voire trois législatures, ceci est mon avis personnel.

Mme Desjacques Carnegie : je souscris entièrement à ce qui a été dit par MM. Favre et Decrey. Mme Chantal Banderet m'a fortement étonnée par ses talents juridiques. Comme quoi il y a une vie après le Conseil municipal et on peut devenir un juriste chevronné. Je vais y penser !

Je suis également choquée, car pendant cette année de Présidence, vous avez voulu Mme la Présidente, rencontrer les associations, les écouter et cette démarche va tout à fait à l'encontre de ça. Car en fait « on jette à la poubelle » un nombre important de signatures de citoyens. Ceci me choque fortement.

12. Proposition du Conseil administratif

Le Conseil administratif n'a pas de proposition.

13. Questions écrites :

M. Jean-Claude Zogg, Maire et Conseil administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite, posée lors de la séance du Conseil municipal du 23 avril 2002, de :

13.1. de M. Martin-Paul Broennimann, Conseiller municipal, concernant « Concernant la réalisation du PLQ Verchères : Localisation de la rampe d'accès aux parkings des immeubles A et B sur une parcelle communale sans autorisation préalable du Conseil municipal »

1. Le plan localisé de quartier N° 28706 A, approuvé par le Conseil d'État le 31 janvier 1996 prévoyait l'implantation d'un accès aux garages souterrains A et B entre les deux rangées de bâtiments perpendiculaires à la parcelle appartenant au domaine public communal.

Lors de l'élaboration du projet définitif, CONSTRUCTIONS HONEGGER SA a proposé de modifier l'implantation de cet accès et de le déplacer le long du chemin d'accès en empiétant légèrement sur le domaine public.

Les dix, treize et quatorze octobre 1997, les différents propriétaires concernés ainsi que la Commune de Thônex ont signé un acte notarié visant la réalisation des opérations foncières nécessaires à la concrétisation du PLQ, notamment la cession de la parcelle N° 5804 au domaine public communal. Cet acte a prévu l'empiètement des accès aux garages A et B sur la parcelle N° 5804.

Les deux représentants de la Commune, M. Jean-Claude ZOGG, Maire et M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif, étaient habilités à engager la Commune en vertu, d'une part, de la délibération du 27 juin 1995 préavisant favorablement le PLQ et, d'autre part, de la délibération du 25 février 1997 ouvrant un crédit pour la construction d'un demi-groupe scolaire avec équipement socioculturel dans le futur quartier. Ces deux délibérations ont été annexées à l'acte notarié.

Par la suite, CONSTRUCTIONS HONEGGER SA a requis, puis obtenu le 11 mai 1998, une autorisation de construire complémentaire dans le cadre du dossier N° DD 94282-4 visant le déplacement de la rampe d'accès des immeubles A et B, ainsi que l'aménagement d'un accès direct du site depuis l'avenue de Thônex et le chemin des Cyprès.

Cette autorisation rappelait à son chiffre 2 l'obligation du bénéficiaire de l'autorisation de requérir *"toute demande d'autorisation qu'implique, en particulier, à teneur de la législation fédérale et cantonale, l'exploitation ou l'utilisation, conformément à leur destination"* des constructions autorisées.

Le chiffre 5 de l'autorisation mentionnait que cette dernière est subordonnée à la décision du Conseil municipal afin qu'il délibère au sujet de la rétrocession nécessaire à la surface de la rampe.

Le Conseil administratif a demandé au notaire qui avait préparé le premier acte d'élaborer un nouvel acte relatif à cette cession. Cet acte devait permettre également de régler la question d'une servitude de canalisation en faveur de la Commune. Le Conseil municipal aurait été saisi d'un projet de délibération une fois que l'acte était prêt, toutes les questions juridiques étant résolues.

Toutefois, CONSTRUCTIONS HONEGGER SA a entrepris les travaux prévus par l'autorisation N° DD 94282-4 sans attendre que le Conseil municipal délibère, mettant ainsi la Commune devant un fait accompli. La rampe est actuellement érigée sans autorisation, dès lors qu'en absence d'une délibération relative à la rétrocession de la surface nécessaires, elle ne peut déployer ses effets.

De plus, CONSTRUCTIONS HONEGGER SA a réalisé un accès direct entre l'avenue de Thônex et le chemin du Curé-Desclouds sur la parcelle N° 5804 appartenant au domaine public communal sans requérir de la Commune une autorisation d'usage du domaine public.

2. Le litige en cours entre la Commune et CONSTRUCTIONS HONEGGER SA au sujet de ces travaux et du maintien de l'accès direct entre l'avenue de Thônex et le chemin du Curé-Desclouds a empêché la finalisation de l'acte notarié et le dépôt d'un projet de délibération concernant la rétrocession de l'espace nécessaire à l'aménagement de la rampe.

- 13.2. La réponse à la question de M. Michel Vacheron, Conseiller municipal « Le Conseil administratif compte-t-il rendre publiques les données recueillies par le VisiSpeed et autres moyens de contrôle ? », sera donnée lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Puis, il est donné lecture de trois nouvelles questions de :

- 13.3. De M. Jean-Claude Grandgirard, Conseiller municipal, concernant « les institutions pour la jeunesse » :

Comptes 2001 de la crèche « Les Cocoléts »

Suite aux informations données à la commission des Finances, et au rapport de l'organe de révision : la Fiduciaire Jacques Morand émet les réserves suivantes :

- « sous réserve de certaines différences, clairement identifiées par les responsables de l'établissement des comptes, et enregistrées de manière empirique sans pièces justificatives externes ».
- 1. Je demande que ces différences nous soient données et que l'ensemble des comptes : caisse, banque, CCP, soit mis à la disposition des commissaires afin que toute la lumière soit faite sur les problèmes posés par cette comptabilité.

Comptes 2001 du jardin d'enfants les « Bout 'Choux »

Suite aux informations données à la commission des finances, et fait que la comptabilité transmise ne porte aucune indication sur la fiduciaire l'ayant établie, et qu'aucun rapport de révision nous est parvenu à ce jour :

- 2. Je demande que l'ensemble des comptes : caisse, banque, CCP, soit mis à disposition des commissaires afin que toute la lumière soit faite sur les problèmes éventuels posés par cette comptabilité.

Effraction et vol au jardin d'enfants les « Bout'Choux »

- 3. Quels sont les problèmes prévisibles suite au vol du PC des Bout'Choux ?

Information sur les institutions pour la jeunesse

- 4. Qui est responsable et qui dirige la crèche « Les Cocoléts » à ce jour ?
- 5. Qui est responsable et qui dirige le jardin d'enfants les « Bout'Choux » à ce jour ?

13.4. De M. Cédric Paychère, Conseiller municipal, concernant : « Vols, racket et menaces dans nos écoles : quelles réactions du Conseil administratif ? »

Depuis quelques temps, la sécurité au sein de nos écoles semble se dégrader. Quelques exemples récents :

- Il semble qu'il y ait, à l'école du Bois-Des-Arts, des problèmes de racket qui ont donné lieu à des réunions entre le corps enseignant, l'inspecteur des écoles et la police des mineurs.
 - Des vols ont également été signalés à l'école Marcelly lors de location de salles. Ceci est d'ailleurs arrivé, aux membres de l'association Thônex-Réalisme qui se sont faits voler leurs affaires au vestiaire alors qu'ils débattaient le sujet de l'insécurité sur la commune... Désormais, lors de la location de salles, la Mairie met en garde contre ces méfaits. La police cantonale, ainsi que l'organisme chargé de la surveillance, sont informés de cette situation.
 - Un mineur du Cycle d'Orientation, s'est fait prendre en flagrant délit de vol dans l'école de Marcelly, pendant les heures de cours, par le concierge. Les ASM sont intervenus.
 - Les Bout'Choux ont été victimes d'un vol par effraction. La police en a été informée.
 - En présence des écoliers, une adulte, semble-t-il menaçante, s'est introduite jusque dans des classes de l'école Marcelly, pendant les heures de cours.
1. Est-ce que le Conseil administratif peut confirmer la dégradation de la sécurité dans les écoles de Thônex ?
 2. Quel est le projet du Conseil administratif pour restaurer la sécurité dans les écoles ?
 3. Est-ce que le Conseil administratif prévoit des mesures de sécurité passive (par exemple : modifier les portes d'accès aux bâtiments afin qu'elles ne s'ouvrent que de l'intérieur) ?
 4. Quand est-ce que ces mesures déploieront-elles leurs effets ?

- 13.5. De M. Michel Walter, Conseiller municipal, concernant « les comptes 2001 – poste 11.301 – Traitements bruts » :

Un notificateur de poursuite a dû être engagé.

1. Qui a été engagé ?
2. Par qui a-t-il été engagé ?
3. Quand a-t-il été engagé ?
4. Quel type de contrat a été signé ?

14. Propositions individuelles et questions

- 14.1. M. Droz : je propose que l'on utilise la vitrine de la place du Chêne-Vert afin d'exposer au public le projet de rénovation du chemin des Deux-Communes – place de Graveson que nous avons voté ce soir.

- 14.2. M. Decrey : lors d'une discussion avec les responsables du four à pain, j'ai appris qu'il y a une salle en sous-sol du Conservatoire populaire de musique qui est inutilisée depuis près de 2 ans et qui est dans un état déplorable.

Le four à pain ayant besoin d'un local, notamment lorsqu'il reçoit des classes en stage, le Conseil administratif ne pourrait-il pas faire le nécessaire pour rendre cette salle utilisable et la mettre à disposition du four à pain.

- 14.3. M. Favre : après l'excellent week-end passé à Graveson, à l'occasion du 30^e anniversaire du Jumelage, je tiens à remercier M. Philippe Decrey et toute l'équipe qui a travaillé pour l'organisation de ce déplacement qui était d'une grande réussite.

Mme la Présidente, s'associe à ces remerciements.

15. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2003.

15.1. Élection du nouveau Président :

Président 2002-2003 :

M. Jean-Claude Grandgirard
(proposé par le groupe radical)

Mme Stroumza, Présidente en charge, présente ses remerciements au Conseil municipal, félicite son successeur et fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Au terme de mon année de présidence du Conseil municipal, je tiens tout d'abord à exprimer mes remerciements à l'administration municipale, ses chefs de sections et les secrétaires, tout particulièrement Mmes Véronique Psarofaghis et Fabienne Perren pour leur grande efficacité et gentillesse. Quant à notre secrétaire général, M. Philippe Guex, il a été d'une disponibilité et d'un soutien à toute épreuve et je lui en remercie très chaleureusement.

Lorsque vous m'avez désigné à la présidence l'année passée, j'avais exprimé le souhait d'améliorer les relations entre le Conseil municipal et les associations locales qui animent la vie locale à Thônex. Durant cette année, les membres du bureau du Conseil municipal, ou leurs remplaçants, sont allés à la rencontre de plusieurs comités des associations. 11 rencontres ont eu lieu avec des associations de quartier. Tous s'accordent à dire que ces rencontres ont été très intéressantes avec des échanges d'idées et beaucoup de propositions. Un rapport de synthèse vous sera adressé avant la fin de mon mandat. Ensuite, au Conseil administratif et à chaque groupe d'examiner comment répondre aux nombreuses préoccupations exprimées par ces associations. J'ai été impressionnée par le dévouement, l'énergie et le temps consacrés par toutes ces personnes, avec pour seul objectif d'améliorer les conditions de vie à Thônex.

J'ai cherché, à mon modeste niveau, à contribuer à montrer que la politique est une activité très noble au service de la cité, au service de nos citoyens et des habitants de la commune. Beaucoup de personnes l'ont un peu oublié et se sentent coupées de leurs autorités. Pour redonner goût au débat politique si indispensable à la démocratie, il est impératif de renouveler notre façon de faire la politique et d'exercer nos mandats. Il faut aller vers les gens, vers les associations et essayer de développer et encourager leur participation aux affaires municipales. A nous les autorités, Conseil administratif et Conseil municipal, d'inventer ces nouvelles formes de démocratie participative, basée sur la transparence et sur le respect de chacun.

Je passe maintenant le témoin à mon successeur en lui souhaitant autant de plaisir que j'en ai eu. Bon vent.

M. Jean-Claude Grandgirard, remercie à son tour et fait la déclaration suivante avant de présider l'élection des membres du Bureau :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers Administratifs,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez en me permettant d'accéder la Présidence de cette assemblée. Je ferai tout pour en être digne. Mon vœu pour la dernière année de cette législature est que nos séances se déroulent dans le calme, le respect de l'autre et la dignité. En effet, nous élus, nous devons montrer l'exemple c'est de cette façon nous défendrons la démocratie.

Je remercie tout particulièrement Madame Stroumza, qui durant cette année a présidé notre assemblée. Elle a su mener nos débats avec impartialité, même dans des moments difficiles. Elle a cherché à améliorer les relations de notre Conseil Municipal avec la vie associative de notre commune. Des rencontres ont été organisées avec les associations et un dialogue s'est instauré.

Au nom de tous , je vous remercie.

J'ai été interpellé à plusieurs reprises par les personnes faisant partie du public présent lors des conseils municipaux. Elles m'ont fait part de leur frustration de ne pouvoir participer aux débats, pour nous faire part de leurs remarques et questions.

Dans un esprit de rapprochement entre notre conseil et les communiens, et afin que nous soyons plus à leur écoute :

- Je proposerai au bureau d'organiser une séance d'information publique à laquelle tous les conseillers municipaux et les conseillers administratifs seront présents. Une brève information sur le travail de chaque commission sera faite. Un débat suivra et sera ouvert à tous.

Je pense que l'organisation de telle séance nous permettra d'être plus proches des problèmes de nos communiens.

- Je proposerai également au bureau de se pencher sur le suivi des projets de délibération, motions et résolutions, afin de veiller à leur évolution et à leur exécution.

Nous entrons dans une année particulière. En effet, les élections se profilent à l'horizon. Chaque année est importante pour notre commune. Cette échéance ne doit pas nous faire oublier la raison pour laquelle nous sommes là, à savoir : veiller aux intérêts de notre commune et à ceux des communiens.

Il est important que notre travail continue et que l'intérêt collectif passe avant l'intérêt partisan.

J'invite donc le conseil Municipal à continuer d'œuvrer pour que les projets avancent et que les problèmes trouvent solution.

Le travail ne manque pas :

- Agrandissement de l'école de Pont-Bochet,
- Rénovation ou création d'une nouvelle école à Marcelly,
- Problème de l'insécurité , de circulation, d'urbanisation,
- Problèmes sociaux , financiers

La liste est encore longue, je vous en fais grâce pour ce soir.

Je vous donne rendez-vous le 18 juin pour le prochain Conseil Municipal. Je me réjouis de présider nos débats.

La question que je me pose est de savoir ce qui sera le plus difficile pour moi: de ne pas intervenir dans les débats, ou de les présider ? Je vous le promets, quoi qu'il m'en coûte, je n'interviendrai pas.

Je vous remercie de votre attention et que VIVE THÔNEX.

15.2. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau est constitué comme suit :

<u>1er vice-président :</u>	M. Philippe Decrey
<u>2ème vice-présidente :</u>	Mme Anne-Marie Jaquet
<u>Secrétaire :</u>	M. Philippe Guex
<u>Vice-secrétaire :</u>	M. Roland Droz

M.Zogg informe que le Conseil administratif sera composé quant à lui pour 2002-2003 de la manière suivante :

<u>Président et Maire :</u>	M. Clément Piazzalunga
<u>Vice-président :</u>	M. Roger Schorer
<u>Membre :</u>	M. Jean-Claude Zogg

Le nouveau Président restitue alors les pouvoirs à la Présidente en charge pour lever la séance.

La séance est levée à 22h.35.

*

La Présidente :

Le Secrétaire :

Mme Anni STROUMZA

M. Philippe GUEX